

Contrôle interne bancaire, niveau 1

les points clés de l'arrêté du 3 novembre 2014

Cours Synthèse de 1 jour - 7h
Réf : CTY - Prix 2024 : 850€ HT

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne bancaire a fait évoluer le CRBF 97-02 sur de nombreux points : gouvernance, comitologie, encadrement des risques de liquidité, politique de rémunération... Ce cours de synthèse vous donne les clés pour en comprendre les principes fondamentaux.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Maîtriser la typologie des risques auxquels fait face la banque

Appréhender les évolutions de la réglementation en matière de contrôle interne

Apports théoriques et échanges autour de retours d'expériences et de bonnes pratiques.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 09/2021

1) La gouvernance du contrôle interne

- Le recentrage du comité d'audit sur sa mission de contrôle de l'information financière.
- Le comité des risques.
- Le comité des nominations.
- Le comité des rémunérations.

2) La mesure et le pilotage des risques

- L'extension du périmètre des risques couverts.
- Les risques de base, de dilution, de titrisation, de levier excessif.
- Les risques systémiques et les risques liés aux modèles.
- Le renforcement des dispositifs de contrôle permanent et périodique.
- La mise en place d'un système de suivi des risques (politiques et processus).
- Le renforcement du dispositif de suivi du risque opérationnel.

3) Les autres dispositions réglementaires

- Le renforcement du dispositif LAB sur les opérations ayant pour support la monnaie électronique.
- Le contrôle de l'encadrement des rémunérations.
- La gestion du risque informatique (arrêté du 25 février 2021).

LES DATES

CLASSE À DISTANCE
2024 : 07 juin, 20 sept., 09 déc.

PARIS
2024 : 31 mai, 13 sept., 16 déc.

PARTICIPANTS

Responsables et collaborateurs des services bancaires.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.